

Saguenay, le jeudi 6 février 2025

OBJET: Mois de l'arbre et des forêts

MAI **mois**
de l'arbre
et des forêts



Madame, Monsieur,

Dans le cadre du **Mois de l'arbre et des forêts (MAF)** qui se tient annuellement au mois de mai, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) met à votre disposition **gratuitement** des plants d'arbres forestiers afin de bonifier les activités éducatives dans votre milieu.

Thème et activités

Le MRNF vous invite à utiliser le thème **Je choisis le bois** lors de vos activités, dont des kiosques d'information, des sorties en forêt et des conférences. Plusieurs outils éducatifs seront disponibles en ligne : [Québec.ca/mois-arbre](http://Quebec.ca/mois-arbre)

Afin d'optimiser la distribution des plants, toutes les commandes doivent être effectuées auprès de l'Association forestière Saguenay-Lac-Saint-Jean qui est mandatée par le Ministère pour la coordination des activités régionales.

*** Les plants doivent être utilisés strictement pour des activités éducatives réalisées dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts et non à des fins commerciales, horticoles ou autres. Vous pouvez également tenir une activité sans avoir besoin de plants forestiers.**

Pour la tenue des activités, chaque organisateur s'engage à respecter les conditions suivantes :

- Utiliser les plants uniquement à des **fins éducatives** et les distribuer **gratuitement**;
- Remettre **un plant maximum par participant** afin d'éviter les abus pour des fins personnelles ou commerciales;
- Utiliser les sacs et les affiches fournis par le Ministère lors de la distribution;
- Mentionner que les plants sont offerts gratuitement par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts en collaboration avec l'Association forestière Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- Prendre à sa charge la cueillette des plants à partir d'un point de distribution (unités de gestion du MRNF).

Pour inscription : Organisez votre activité dès maintenant en remplissant le formulaire sur notre site Internet au : <https://www.afsaglac.com/commande-de-plants-2025>. **Date limite : 31 mars 2025 à 16 h.** **Après cette date, aucune demande ne sera acceptée.** Pour plus de renseignements, contactez l'AFSL (info@afsaglac.com) ou visitez le www.afsaglac.com. Il nous fera plaisir de vous répondre.



Madame Stéphanie Pelchat
Directrice générale de l'Association forestière Saguenay-Lac-Saint-Jean